

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2010)
Heft: 253-254

Artikel: Voter sur Internet : état des lieux avec Corina Casanova, chancelière fédérale
Autor: Alliaume, Philippe / Romanens, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849417>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voter sur Internet

État des lieux avec Corina Casanova, chancelière fédérale

par Philippe Alliaume et Jean-Claude Romanens

Après un premier contact lors d'une manifestation organisée par le Consulat général de Lyon, *Suisse Magazine* a souhaité approfondir ce sujet d'importance majeure pour l'exercice des droits politiques des Suisses de l'étranger¹.

Mme Casanova nous rappelle tout d'abord le contexte très particulier de l'exercice du droit de vote des Suisses de l'étranger dans le fédéralisme suisse. Si ce droit de vote est fédéral, son exercice est régi par des lois cantonales. La Chancellerie a donc une mission de coordination, de conseil, de facilitation, mais ne peut en aucun cas imposer une solution à un canton.

Corina Casanova, est née le 4 janvier 1956 à Ilanz (GR). Elle est membre du PDC.

Après sa maturité en 1977 à Coire, elle est licenciée en droit en 1982 par l'Université de Fribourg, puis brevetée avocate en 1984 dans les Grisons.

Après deux ans d'exercice, elle part quatre ans en mission pour le CICR en Afrique du Sud, en Angola, au Nicaragua et au Salvador.

De retour en Suisse en 1992, elle est engagée au Parlement fédéral en tant que responsable du service d'information. En 1996, elle quitte son poste pour devenir membre de l'état-major de Flavio Cotti au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), puis collaboratrice personnelle de Joseph Deiss en 1999.

En avril 2002, le Conseil fédéral la nomme secrétaire générale adjointe du DFAE, puis vice-chancelière le 27 avril 2005. Le 12 décembre 2007, elle est la seconde femme élue chancelière de la Confédération, en remplacement d'Annemarie Huber-Hotz, face à Nathalie Falcone-Goumaz et Markus Seiler. Elle entre en fonction le 1^{er} janvier 2008.

À ce jour, la plupart des cantons se sont mis au travail sur le sujet. Trois d'entre eux, Zurich, Neuchâtel et Genève ont d'ores et déjà mis au point une plate-forme électronique. Bien entendu, il faudra adapter régulièrement ces plates-formes aux lois électorales de chaque canton, dans la mesure où, pour d'évidentes raisons économiques, la Chancellerie pousse à la mutualisation des infrastructures et à l'hébergement de plusieurs cantons sur chaque plate-forme. Mais si la Chancellerie a un rôle de conseil dans l'adaptation des législations et dans les traités de collaboration informatique intercantonale, la décision – et le budget – restent cantonaux. Des frais de traduction restent assumés au niveau fédéral, les cantons hébergeurs n'étant pas forcément multilingues alors que la matière fédérale est constitutionnellement quadrilingue.

Aujourd'hui le projet avance, même si le canton de Vaud au niveau de son Grand Conseil, s'oppose encore au principe du vote électronique, et si l'on souhaite parfois localement que cet énorme chantier soit porté au niveau fédéral, fait assez rare dans notre pays si soucieux de subsidiarité. Mme Casanova nous souligne, non sans humour, que cette pression pour trouver une solution compatible avec les besoins des Suisses de l'étranger agit comme un formidable levier de convergence sur des cantons qui, en se parlant, échangent des bonnes pratiques et réduisent parfois un peu la complexité fédéraliste.

Un des points d'achoppement de ce projet est bien sûr la sécurité du vote. Il faut s'assurer notamment qu'un même électeur ne pourra voter qu'une fois par scrutin, mais aussi que le vote ne pourra pas être piraté quel que soit l'état de sécurité de l'ordinateur personnel du Suisse de l'étranger. Enfin, il faut donner au votant l'assurance raisonnable que son vote est bien pris en compte et ne peut être manipulé sur le trajet, sans rompre la confidentialité du vote. Pour éclairer l'administration sur le sujet, deux mandats ont été confiés, respective-

ment à la Fachschule de Berne et à l'École polytechnique fédérale de Zurich, qui rendront leurs conclusions en 2013. Pour tranquilliser les cantons, puisque ce vote électronique sera aussi utilisé par les citoyens de l'intérieur, il est d'ores et déjà prévu que le pourcentage de e-votants, hors Suisses de l'étranger ne pourra dépasser 10 % dans un scrutin standard et 20 % lorsque la double majorité du peuple et des cantons est requise.

Avec un certain pragmatisme, Madame Casanova nous fait aussi remarquer que le système se base sur la sécurité des transactions, mais aussi sur la nécessité de faire confiance au citoyen. Si l'on observe la situation de près, on constatera que les potentiels trous de sécurité du vote électronique sont bien plus grands actuellement dans le vote par correspondance.

Interrogée sur l'objectif chiffré, la chancelière nous précise qu'à ce jour, 20 000 Suisses utilisent déjà le système pilote. En phase 1 (avant 2015), on espère toucher 90 % des Suisses de l'étranger inscrits pour voter (120 000 citoyens) ; en phase deux, on s'adressera à une population de même taille, les aveugles, à qui aujourd'hui il est impossible d'assurer le secret du vote, et en phase 3 interviendra le vote cantonal. Il nous est précisé, en réponse à nos interrogations, qu'évidemment le vote électronique n'a pas vocation à devenir obligatoire, et a plutôt vocation à toucher de nouvelles populations, plus jeunes, qui rechignent devant le vote papier et que, bien entendu, la situation fortement déficitaire en démocratie de certaines zones du monde ne permettra pas d'y mettre en place le vote électronique.

Un autre aspect de la sécurité concerne la consultation des listes électorales. En démocratie, une des contreparties du vote est de pouvoir consulter les listes électorales, afin notamment de s'assurer que l'on n'y fait pas voter des électeurs fictifs, voire décédés. Nous avons donc interrogé la chancelière sur l'accès aux listes électorales pour les citoyens de l'étranger. Corina



La chancelière de la Confédération

Casanova nous précise que dans notre système, tout citoyen a le droit de consulter en tout temps ses données personnelles inscrites dans le registre électoral, indépendamment du fait qu'il vive en Suisse ou à l'étranger. Il n'existe en revanche aucun droit de consultation générale d'un registre électoral.

En termes de coût, la mise en place du vote électronique n'est pas considérée comme une dépense générée par les besoins des Suisses de l'étranger. Ils en bénéficieront, bien sûr, mais comme vu plus haut, ce type de vote répond aussi à d'autres besoins fédéraux et cantonaux.

Nous nous sommes également enquis de la mise à disposition de cette plate-forme pour signer des initiatives ou des référendums. Le sujet a été évidemment étudié par les autorités, mais compte tenu des modifications de rapport à l'espace temps que suscite l'internet, il faudrait sans doute, sous peine de multiplication ingérable des récoltes de signatures, revoir soit le seuil du nombre de signatures, soit le délai de récolte. Et là nous toucherions à un sujet qui n'a plus rien de technique et qui suscite déjà en Suisse des débats politiques féroces.

Interrogée sur la compatibilité dans un même pays entre vote électronique et

Landsgemeinde, Madame Casanova nous rappelle la réactivité d'une *Landsgemeinde* glaronaise. Alors qu'une initiative passe par la Chancellerie, d'un strict point de vue formel, pour que cette dernière conseille les initiants sur la mécanique de leur projet, les choses sont incroyablement plus directes en *Landsgemeinde*. Fatigué par une longue discussion, un citoyen saute sur l'estrade, obtient la parole, et met aux voix la décision inattendue de limiter à 3 le nombre de communes du canton. La *Landsgemeinde* était elle aussi fatiguée de débattre et vote ce projet. Il ne reste plus à l'exécutif cantonal qu'à... mettre en œuvre un projet dont il ignorait tout une heure auparavant.

De notre point de vue, et nous le disions dans le dernier numéro, pour voter il faut aussi être correctement informés. Le soutien aux organes d'information des Suisses de l'étranger n'est clairement pas du domaine de la Chancellerie mais de celui des Affaires étrangères. Nous avons posé la question en début d'année à Mme Calmy-Rey, mais il ne nous a pas semblé que sa réponse méritait publication. Toutefois la chancellerie nous a montré un certain nombre de documents de grande qualité, qu'elle produit ou coordonne, et que l'on peut trouver sur www.ch.ch.

Nous sommes convenus avec Mme Casanova de servir de relais au fur et à mesure de leur renouvellement, en attirant votre attention sur ces documents dans nos pages, en vous permettant de les commander gratuitement et en les mettant en lien sur le site de *Suisse Magazine*. À suivre...

N. D. L. R. : Nous ressortons de cet entretien convaincus que même si la machine démocratique suisse moude lentement, elle moude efficacement. Notre interlocutrice nous a exposé sans détours l'état d'avancement du projet, les objectifs recherchés et les obstacles à contourner. La conversation ne portait pas sur ce que nous voudrions qui soit mais sur ce qui est réellement en train de se faire, au service des 750 000 Suisses à l'étranger.

Quelques anecdotes

La grande diversité de pratiques issues de la subsidiarité des lois en Suisse a parfois des traductions amusantes. Nos deux interlocuteurs, qui habitent deux régions différentes de Berne distantes de quelques kilomètres, subissent néanmoins des règles différentes en matière de vote par correspondance. Voilà de quoi les sensibiliser particulièrement à l'harmonisation.

Voter sur Internet

Etat des lieux avec Corina Casanova

par Philippe Aillaume et J...

▷ Les temps d'acheminement du vote papier à l'autre bout du monde génèrent de grands besoins d'anticipation. Lors de notre rendez-vous, le 16 juin, Madame Casanova avait déjà en première lecture le projet de brochure « explications du Conseil fédéral » pour la votation d'automne, alors qu'on ne sait pas encore si certains référendums et initiatives aboutiront ou non d'ici là.

Bravo à une digne représentante des Grisons qui connaît très bien son canton. Nous entendant attribuer à notre responsable de la chronique juridique, Maître Itin, une origine à Flims (GR), elle a immédiatement rectifié : « Itin, ce ne serait pas plutôt Trin (GR) ? ». Bravo Madame, Marco Itin confirme.

Le point de vue de l'OSE



Organisation des Suisses de l'étranger

Comme il nous avait été répondu que certaines questions étaient du ressort de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) et non de la Chancellerie, nous nous sommes rendus au siège de l'OSE, à l'invitation de Mme Rustichelli, chef du service presse et information¹, pour compléter ce tour de piste.

Mme Rustichelli, parlant au nom de l'OSE, nous a tenu un discours sensiblement différent dont il nous a semblé utile de vous faire part, dans la mesure où l'OSE a la responsabilité de bien connaître les problématiques des Suisses de l'étranger et est souvent considérée par l'administration fédérale comme le seul interlocuteur valable.

Nous avons donc interrogé l'OSE sur l'élection du Conseil des Suisses de l'étranger par vote électronique direct, c'est à dire au suffrage universel comme certains le réclament depuis... 40 ans.

Là où Madame Casanova vise 90 % des électeurs suisses de l'étranger d'ici 2015, l'OSE pronostique qu'il ne se passera rien



Pas de Suisse Magazine... à l'accueil de l'OSE

au niveau du Conseil des Suisses de l'étranger avant la seconde moitié de la décennie au plus tôt. La situation actuelle ne changera pas sans une loi spécifique, nous précise-t-elle et apparemment ce n'est pas la priorité.

Aujourd'hui les priorités sont ailleurs et s'appellent Swisscommunity, défense de Swissinfo, qui nous est décrit comme un dossier encore plus risqué que la réduction de crédit qui tue petit à petit la *Revue suisse*. En effet, si les mesures contre la *Revue suisse* ont été prises par surprise, l'été, et visaient exclusivement les Suisses de l'étranger, celles qui menacent Swissinfo sont incluses dans un paquet d'économies beaucoup plus large et plus difficile à remettre en cause.

Nous n'avons pas pu poursuivre cet entretien, Mme Rustichelli ayant dû l'écouter (Mme Rustichelli devait encore préparer une intervention urgente aux Chambres pour le lendemain), non sans prendre aimablement des nouvelles de *Suisse Magazine*, dont nous regrettons qu'il ne figure toujours pas sur la table d'accueil de l'OSE (voir photo).

N. D. L. R. : nous vous disions en éditio du dernier numéro que l'OSE se mettait en mouvement, que sa réforme était en marche et qu'il fallait prendre ce train.

Longtemps l'OSE a été l'aiguillon qui piquait mollement l'administration fédérale pour faire avancer les choses, tout en tempérant les ardeurs de ceux qui voulaient faire trop vite changer les choses.

Après cet entretien, nous nous avouons être un peu dubitatifs, et nous nous demandons si ce ne serait pas à la Chancellerie qu'on trouverait maintenant le moteur, un peu trop performant au goût de l'OSE dont la carrosserie déjà un peu ancienne pourrait un peu souffrir. L'avenir nous le dira. ■

¹ Nous avons prévu et envoyé également une série de questions sur d'autres sujets tels que les droits politiques des Suisses de l'étranger, l'organisation des Suisses de France, les réductions de crédits de la *Revue suisse* et de Swissinfo, etc. M. Moser, chef de l'information de la Chancellerie fédérale, nous a indiqué que dans la mesure où ces sujets relevaient d'autres départements (DFAE) ou d'organisations privées (OSE, partis), il était souhaitable de les retirer de l'interview, ce que nous avons accepté.

² Nous n'avons en revanche pas eu l'honneur de rencontrer M. Rudolf Wyder, directeur de l'OSE, auprès de qui une demande de rendez-vous, appuyée par Mme Calmy-Rey, est pendante mais infructueuse depuis quelques mois.

Quelques liens utiles

Le site www.ch.ch

L'aide mémoire complet <http://www.ch.ch/schweiz/00156/00169/index.html?lang=fr>

Le vote électronique <http://www.ch.ch/behoerden/01842/index.html?lang=fr>